

Par courriel

Vendredi 2 novembre 2012

M. Sylvain Villeneuve
Urbaniste, chef de la division de l'urbanisme
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Arrondissement de Ville-Marie

c. c. : M^{me} Christine Racine, urbaniste, conseillère en aménagement
M. Pierre-Étienne Gendron-Landry, conseiller en aménagement
M. Marc Labelle, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Objet : Consultation publique sur le PPU du Quartier des spectacles – pôle du Quartier latin Développement social

Monsieur,

Selon les données fournies par l'arrondissement, une proportion importante de la population du secteur est du Quartier des spectacles vit sous le seuil de faible revenu. Le PPU souligne aussi la présence de personnes itinérantes ou aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie (doc. 3.1, p. 30).

Sous la rubrique *Lutte à la pauvreté et exclusion sociale*, le site Web de la Ville de Montréal déclare : « En plus de l'Entente de lutte contre la pauvreté, la Ville participe à une démarche montréalaise en lien avec le Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci consiste à renforcer les communautés vulnérables d'un territoire donné et à améliorer les conditions de vie de ses citoyens. » Quelles dispositions s'appliquent à l'arrondissement Ville-Marie et plus particulièrement au territoire du PPU? Quel est le cadre de référence ou le plan d'action de l'arrondissement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale?

Ces questions seront rendues publiques sur le site web de l'OCPM, ainsi que les réponses qui seront fournies. Je vous remercie d'avance pour votre prompt collaboration.

Stéphanie Espach
Secrétaire et analyste de la commission
Office de consultation publique de Montréal